



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Vu les articles L. 121-16 et R. 123-11 du Code de l’Environnement,

Je soussigné, Pascal BUGIS, Président de la Communauté d’agglomération de Castres-Mazamet, certifie qu’en application des articles précités, l’avis de concertation préalable relative à l’élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial a été affiché à compter du 22 octobre 2021, au siège de la Communauté d’agglomération de Castres-Mazamet, sur le panneau prévu cet effet.

Fait à Castres, le 22 octobre 2021



Le Président,

Pascal BUGIS



Avis de concertation préalable relative à l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet

En application des articles L. 121-16 et R. 123-11 du Code de l'Environnement ;

Objet de la concertation :

Par délibération n°2017-125 du 11 décembre 2017 (consultable sur le site internet <https://www.castres-mazamet.fr> rubrique « Plan Climat Energie »), le Conseil de la Communauté a voté l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Les objectifs de ce PCAET sont de réduire les émissions de gaz à effet de serre et les consommations énergétiques du territoire, d'atténuer le changement climatique et de s'y adapter, d'agir en faveur de la sobriété énergétique, d'améliorer la qualité de l'air et de développer les énergies renouvelables.

Pour permettre la participation de tous les acteurs à l'élaboration de ce PCAET, une concertation préalable est organisée.

Durée de la concertation :

La durée de la concertation préalable est fixée à 5 semaines et se déroulera du lundi 8 novembre 2021 au dimanche 12 décembre 2021 inclus.

Modalités de la concertation :

- Un Forum Energie Climat sera organisé avec les acteurs territoriaux afin de définir un programme d'actions. Ce forum se fera en présentiel (ou en visioconférence) sous forme d'ateliers le mercredi 17 novembre 2021 de 8h30 à 13h00 sur le territoire de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet.
- Pendant toute la durée de la concertation, le public ainsi que les acteurs locaux pourront consulter les différents documents liés à la concertation, de s'informer sur les enjeux mais aussi, de déposer des remarques, commentaires et idées sur le projet soit :
 - Sur la plateforme en ligne accessible depuis le site internet de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet : www.castres-mazamet.fr
 - Au siège de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet – Espace Ressources, Le Causse Espace d'Entreprises, 81100 Castres aux horaires d'ouvertures (du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00)
 - Par mail à pcaet@castres-mazamet.com
 - Par courrier :

Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet
PLAN CLIMAT
Espace Ressources, Le Causse Espace d'Entreprises,
81100 Castres

Bilan de la concertation

Un bilan de la concertation sera réalisé par l'équipe projet à l'issue de celle-ci qui sera consultable sur le site internet de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet : www.castres-mazamet.fr